

ORDONNANCE COLLECTIVE

ORDONNANCE COLLECTIVE : Vaccination contre le pneumocoque chez les patients suivis à la clinique de la prévention optimale de l'insuffisance rénale (Prév.O.I.R.) au CHUS	NUMÉRO : Néphrologie-12
--	---------------------------------------

DESCRIPTION : Initier ou poursuivre la vaccination contre le pneumocoque. Le pharmacien initie ou poursuit la vaccination contre le pneumocoque.	DATE DE MISE EN VIGUEUR :	DATE DE RÉVISION :
--	----------------------------------	---------------------------

TITRE DU PROTOCOLE :
ACTIVITÉS RÉSERVÉES : Pharmacien : initier ou ajuster, selon une ordonnance, la thérapie médicamenteuse en recourant, le cas échéant, aux analyses de laboratoire appropriées.
PROFESSIONNELS HABILITÉS À EXÉCUTER L'ORDONNANCE : Pharmaciens affiliés au secteur de la néphrologie. Détenteurs d'une maîtrise <i>es science</i> et d'un baccalauréat en pharmacie (Bpharm., MSc.). Les pharmaciens devront avoir eu au moins 4 semaines de formation (équivalent à 20 jours) à la clinique Prév.O.I.R.

INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION :

- Patients suivis à la clinique Prév.O.I.R. du CHUS ayant une insuffisance rénale de stade 3,4 ou 5.
- Pour les patients ayant une insuffisance rénale de stade 2, voir si le patient répond à une autre indication (telle que diabète, MPOC, insuffisance cardiaque, etc.) dans le protocole d'immunisation du Québec

Les patients immunosupprimés incluant le patient avec une IRC de stade 3,4 ou 5, le patient prenant des immunosuppresseurs ou ayant une asplénie doivent recevoir une revaccination ≥ 5 ans après la première dose ou à 65 ans. Ex : si patient a reçu sa première dose à 55 ans car IRC, la dose doit être répétée à 65 ans (et non à 60 ans).

Le pharmacien effectue une recherche concernant le statut de vaccination au vaccin polysaccharidique contre le pneumocoque (Pneumovax ou Pneumo-23) avec le patient, le registre de la santé public et/ou avec le médecin de famille.

ORDONNANCE COLLECTIVE : Vaccination contre le pneumocoque chez les patients suivis à la clinique de la prévention optimale de l'insuffisance rénale (Prév.O.I.R.) au CHUS

NUMÉRO :
Néphrologie-12

Le pharmacien initie ou poursuit la vaccination selon le statut de vaccination.

La dose est de 0,5 ml IM (voie à privilégier) ou SC (si contre-indication à la voie IM).

CONTRE-INDICATIONS/LIMITES :

Contre-indications :

- Maladie aiguë modérée ou grave avec ou sans fièvre.
- Moins de 1 an post-greffe rénale.
- Allergie de type anaphylactique tant à une des composantes du vaccin qu'à une dose antérieure soit du même vaccin, soit d'un autre vaccin ayant une composante identique.

INTENTION THÉRAPEUTIQUE OU BUT VISÉ :

Prévenir les infections à pneumocoque.

MANIFESTATIONS CLINIQUES SURVENANT APRÈS LA VACCINATION :

- Sensibilité locale (30-50%) (< 48 hres).
- Fièvre légère à modérée, myalgies (3-7%) (< 24 hres).
- Rares réactions systémiques (fièvre élevée, céphalées, malaises, myalgies, arthralgies, arthrite, éruption cutanée ou urticaire).
- Réactions plus fréquentes lors de la revaccination.
- Réactions de type anaphylactique très rare.

RÉFÉRENCES :

- Protocole d'immunisation du Québec. Septembre 2005,

ÉLABORÉE PAR :


Sara Letendre, B.Pharm, M.Sc., pharmacienne en néphrologie

Révisé par :

Julie Perron, B.Pharm., M.Sc., pharmacienne en néphrologie

Dre Nathalie Langlois, néphrologue

APPROBATION :



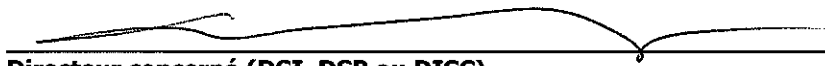
Médecin, chef du département clinique

20/01/2009
Date



Chef du département de pharmacie (si utilisation de médicaments)

09-01-21
Date

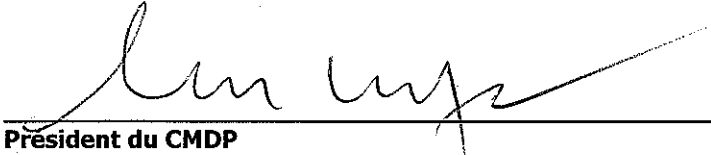


Directeur concerné (DSI, DSP ou DISC)

26/07/2009
Date

Conseil professionnel concerné (CECII ou CECM)

Date



Président du CMDP

09/02/10
Date

DATE PRÉVUE DE RÉVISION : 2012